

90781-2026 - Wettbewerb

Frankreich – Leuchten – Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

OJ S 27/2026 09/02/2026

Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Lieferleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: INRAE

E-Mail: sam-montpellier@inrae.fr

Rechtsform des Erwerbers: Einrichtung des öffentlichen Rechts

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Beschreibung: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Kennung des Verfahrens: 795e1b9a-7480-4c07-85bb-3a95a36f1f08

Interne Kennung: INRAE-C24-2026-001

Verfahrensart: Offenes Verfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: nein

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Lieferleistungen

Haupteinstufung (cpv): 31521000 Leuchten

Zusätzliche Einstufung (cpv): 45311000 Installation von Elektroanlagen, 45214630

Wissenschaftliche Einrichtungen

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Hérault (FRJ13)

Land: Frankreich

Zusätzliche Informationen: INRAE Centre Occitanie-Montpellier, LEPSE – bâtiment 7 2 place Pierre Viala 34060 Montpellier cedex

2.1.4. Allgemeine Informationen

Zusätzliche Informationen: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES pour un marché de fournitures courantes. En application des dispositions de l'article R2122-4 du code de la commande publique : « L'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet : 1° Des livraisons complémentaires exécutées par le fournisseur initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises ; 2° L'achat de matières premières cotées et achetées en bourse.

Marché similaire : L'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles de ce marché, après passation d'un ou de plusieurs marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R 2122-7 du CCP. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché. Une visite des lieux est obligatoire. Elle sera possible entre le 11 et le 24 février 2026. Les candidats devront obligatoirement prendre contact, par mail, avec les personnes ci-dessous : • Llorenç CABRERA-BOSQUET (llorenc.cabrera-bosquet@inrae.fr) et • Myriam DAUZAT (myriam.dauzat@inrae.fr). pour convenir d'un rendez-vous. Aucune autre date ne sera proposée. Le certificat de visite, daté et signé par le responsable de la visite, devra être transmis dans l'offre. Il ne sera répondu à aucune question dans le cadre de la visite. Les questions doivent être posées via la plate-forme de dématérialisation des achats (PLACE) en utilisant le module questions/réponses. Aucune réponse orale à des questions écrites ne sera donnée lors de la visite. Après la remise des offres et avant leur analyse, les candidats ayant remis une offre devront faire une démonstration de l'interface du logiciel de pilotage des lampes (voir l'article 4.4 du CCTP) en visioconférence ou sur place. La démonstration durera 2 heures maximum. La démonstration aura lieu entre le 11 et le 12 mars 2026. Après la remise des offres, les candidats devront s'inscrire auparavant auprès de Mme DAUZAT : myriam.dauzat@inrae.fr pour fixer un rendez-vous dans le créneau proposé. Chaque candidat indiquera dans son offre s'il compte faire sa démonstration sur place à INRAE ou en visioconférence. Il communiquera également les nom et mail de la personne à contacter. La réalisation de cette démonstration est un élément intrinsèque de l'offre. Sa non-réalisation rend l'offre irrégulière. La démonstration consiste à visualiser l'interface dans son ensemble : souplesse et convivialité de l'interface (progressivité de l'allumage, passage de nuages programmé, possibilité de dimmer des groupes de lampes, modifier le ratio RC/RS par lampe et groupe, consigne de PAR ...). Le critère technique sera évalué à partir de la valeur technique et des résultats de la démonstration (critère n°2). Précision importante : aucune négociation ne sera engagée pendant la démonstration.

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/24/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Beschreibung: Equipement complet en LEDs des plateformes M3P Phenoarch et Phenodyn

Interne Kennung: INRAE-C24-2026-001

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Lieferleistungen

Haupteinstufung (cpv): 31521000 Leuchten

Zusätzliche Einstufung (cpv): 45311000 Installation von Elektroanlagen, 45214630

Wissenschaftliche Einrichtungen

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Hérault (FRJ13)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: ja

Zusätzliche Informationen: PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES pour un marché de fournitures courantes. En application des dispositions de l'article R2122-4 du code de la commande publique : « L'acheteur peut passer un marché de fournitures sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet : 1° Des livraisons complémentaires exécutées par le fournisseur initial et qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, sa durée ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises ; 2° L'achat de matières premières cotées et achetées en bourse. Marché similaire : L'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles de ce marché, après passation d'un ou de plusieurs marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R 2122-7 du CCP. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché. Une visite des lieux est obligatoire. Elle sera possible entre le 11 et le 24 février 2026. Les candidats devront obligatoirement prendre contact, par mail, avec les personnes ci-dessous : • Llorenç CABRERA-BOSQUET (llorenc.cabrera-bosquet@inrae.fr) et • Myriam DAUZAT (myriam.dauzat@inrae.fr). pour convenir d'un rendez-vous. Aucune autre date ne sera proposée. Le certificat de visite, daté et signé par le responsable de la visite, devra être transmis dans l'offre. Il ne sera répondu à aucune question dans le cadre de la visite. Les questions doivent être posées via la plate-forme de dématérialisation des achats (PLACE) en utilisant le module questions/réponses. Aucune réponse orale à des questions écrites ne sera donnée lors de la visite. Après la remise des offres et avant leur analyse, les candidats ayant remis une offre devront faire une démonstration de l'interface du logiciel de pilotage des lampes (voir l'article 4.4 du CCTP) en visioconférence ou sur place. La démonstration durera 2 heures maximum. La démonstration aura lieu entre le 11 et le 12 mars 2026. Après la remise des offres, les candidats devront s'inscrire auparavant auprès de Mme DAUZAT : myriam.dauzat@inrae.fr pour fixer un rendez-vous dans le créneau proposé. Chaque candidat indiquera dans son offre s'il compte faire sa démonstration sur place à INRAE ou en visioconférence. Il communiquera également les nom et mail de la personne à contacter. La réalisation de cette démonstration est un élément intrinsèque de l'offre. Sa non-réalisation rend l'offre irrégulière. La démonstration consiste à visualiser l'interface dans son ensemble : souplesse et convivialité de l'interface (progressivité de l'allumage, passage de nuages programmé, possibilité de dimmer des groupes de lampes, modifier le ratio RC/RS par lampe et groupe, consigne de PAR ...). Le critère technique sera évalué à partir de la valeur technique et des résultats de la démonstration (critère n°2). Précision importante : aucune négociation ne sera engagée pendant la démonstration.

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Eignungskriterien: Auftragsunterlagen

5.1.10. Zuschlagskriterien

Beschreibung der anzuwendenden Methode, wenn die Gewichtung nicht durch Kriterien ausgedrückt werden kann: Voir le règlement de consultation

5.1.11. Auftragsunterlagen

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Varianten: Nicht zulässig

Die Bieter können mehrere Angebote einreichen: Nicht zulässig

Frist für den Eingang der Angebote: 10/03/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Mitteleuropäische Zeit, Westeuropäische Sommerzeit

Dauer, während der das Angebot gültig bleiben muss: 4 Monate

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: nein

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Überprüfungsstelle: Tribunal Administratif de Montpellier

Informationen über die Überprüfungsfristen: Le délai d'introduction des recours contentieux est de deux (2) mois à compter de la réception du courrier de rejet de l'offre pour la contester par la voie du recours pour excès de pouvoir ou du recours de plein contentieux. Le délai minimum de suspension de la procédure avant notification du marché que INRAE applique en vertu de l'article R 2182-1 du CCP est de onze (11) jours à compter de la consultation, par le candidat, du document transmis sur le profil acheteur. A défaut de consultation sur le profil d'acheteur, le délai court à l'issue d'un délai de trois jours à compter de la date de mise à disposition du document.

8. Organisationen

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: INRAE

Registrierungsnummer: 180 070 039 01027

Stadt: Montpellier

Postleitzahl: 34060

Land, Gliederung (NUTS): Hérault (FRJ13)

Land: Frankreich

E-Mail: sam-montpellier@inrae.fr

Telefon: 0499612000

Profil des Erwerbers: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: Tribunal Administratif de Montpellier

Registrierungsnummer: 17340005200010

Postanschrift: 6, Rue Pitot,

Stadt: Montpellier

Postleitzahl: 34000

Land, Gliederung (NUTS): Hérault (FRJ13)

Land: Frankreich

E-Mail: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Telefon: (+33) 4 67 54 81 00

Internetadresse: <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: d67beedf-8aaa-45b8-b645-617f41794f7e - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 06/02/2026 13:35:26 (UTC+01:00)

Mitteuropäische Zeit, Westeuropäische Sommerzeit

Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch

Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 90781-2026

ABl. S – Nummer der Ausgabe: 27/2026

Datum der Veröffentlichung: 09/02/2026